



CONVENTION DE RACCORDEMENT

GRAND CHAMBERY DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Représentée par

Adresse :

Tél :

Mail :

MAÎTRE D'OUVRAGE

Représenté par

Adresse :

Tél :

Mail :

ARCHITECTE / ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE / BUREAU D'ÉTUDES FLUIDES - VRD

Représentés par

Adresse :

Tél :

Mail :

N° DU DOSSIER D'URBANISME

Permis d'aménager n°

Déclaration préalable n°

Permis de démolir n°

Permis de construire n°

Construction neuve

Construction existante :

Démolition

Réhabilitaion

RÉFÉRENCES CADASTRALES

Section : Parcelle(s) :

Adresse :

Commune :

NOM DE L'OPÉRATION

Nombre de lots / logements / locaux :

Nombre de bâtiments :

Date de début des travaux :

Date prévisionnelle de fin des travaux :

TRAVAUX DE DÉCONNEXION DE BRANCHEMENTS EXISTANTS

Branchements Réseaux eau potable (Direction de l'Eau et de l'Assainissement + Entreprise habilitée)

Branchements Réseaux eaux usées (Entreprise habilitée)

Branchements Réseaux eaux pluviales (Entreprise habilitée)

Prescriptions particulières:

Annexes :

- Schéma des réseaux publics à fournir par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.
 - Plan des réseaux du bâtiment/ terrain existant à fournir par le Maître d'ouvrage.
-

TRAVAUX LIÉS AUX RABATTEMENTS DE NAPPES / POMPAGES

Prescriptions particulières:

Annexes :

- Cartographie et relevés des piézomètres proches du projet de construction / aménagement à fournir par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.
 - Schéma des réseaux publics à fournir par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.
 - Prescriptions concernant les exutoires à fournir par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.
 - Coût des rejets à fournir par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.
-

RACCORDEMENT EAU POTABLE

Nombre de lots / logements / locaux :

Nb de compteurs (logements) :

Nb de compteurs (parties communes) :

Besoins en eau du compteur de chantier en m³/h :

Montant des frais de raccordement en eau potable (estimation):

Prescriptions particulières:

Annexes :

- Schéma des réseaux publics à fournir par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.
 - Plan de raccordement à valider par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.
 - Détail de la panoplie type de l'installation compteur à fournir par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.
 - Détail du cheminement du réseau d'eau potable à l'intérieur du bâtiment à fournir par le Maître d'Ouvrage
 - Détail des gaines techniques palières (créées ou existantes) à fournir par le Maître d'Ouvrage
-

RACCORDEMENT EAUX USÉES

Montant prévisionnel de l'année en cours de la Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) :

Assainissement : collectif non collectif eaux usées non domestiques

Prescriptions particulières :

Annexes :

- Schéma des réseaux publics à fournir par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.
- Côtes de raccordement des eaux usées (EU) à fournir par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.
- Plan de raccordement à valider par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Raccordement au réseau de GRAND CHAMBERY
- Gestion à la parcelle

Prescriptions particulières :

--

Annexes :

- Etude préalable de gestion des eaux pluviales à fournir par le Maître d'Ouvrage.
- Schéma des réseaux publics à fournir par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.
- Côtes de raccordement des eaux pluviales (EP) à fournir par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.
- Plan de raccordement à valider par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

- Plan APD / PRO
- Plans des réseaux (MOA / DEA)

Le devis de raccordement sera annexé ultérieurement dès son élaboration par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

Fait à CHAMBÉRY, le XX/XX/20XX, en deux exemplaires originaux

Pour GRAND CHAMBERY - DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	Pour (MAITRE D'OUVRAGE)
---	-------------------------